Fec 3. 19684
14684
Case
FRC
12194

PREMIÈRE LETTRE.

LAUSSAT,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

A SON COLLÈGUE DE DÉPUTATION,

CASENAVE,

En réponse à la diatribe de Casenave contre Laussat, dans l'imprimé intitulé : Observations du citoyen Casenave sur les imputations qui lui ont été faites, etc., *et distribué au Corps législatif le* 18 *thermidor an VII.*

Puisque vous m'y forcez, citoyen collègue, je parlerai de vous et de moi; mais je séparerai deux choses très-distinctes que vous avez pris plaisir à mêler.

Dans cette première lettre je commencerai par éclairer les nuages que vous avez jetés sur ma vie; dans une seconde je justifierai les reproches que j'ai faits à votre conduite pendant que vous avez été commissaire central dans notre département.

Il me revenoit depuis quelque temps tantôt que vous vouliez me tuer, tantôt que vous vouliez me dénoncer : eh, mon dieu! non; vous ne vouliez que me calomnier.

Quoique vous ou vos faiseurs entendiez fort joliment à tourner avec bien de la perfidie une petite diffamation, je vous remercie du moins de les imprimer, car je ne crains au monde que celles qu'on n'imprime point.

Quand on est assailli par un côté foible, c'est le comble et en même-temps la route battue de l'art de donner le change, de prendre l'offensive, d'attaquer à son tour effrontément et à outrance : vous avez saisi parfaitement ce genre de défense, et vous en auriez difficilement employé de plus concluante, de plus persuasive, de plus généreuse.

J'avois ouï dire souvent que vous étiez haineux, vindicatif et méchant, et que c'étoit même par-là que votre pouvoir dans les fonctions publiques devenoit fatal à nos concitoyens. Quand je vous y ai contrarié, j'ai donc dû m'attendre à votre colère et à ses poisons.

Je ne serois pas digne de foi dans mes reproches, si vous l'étiez dans vos récriminations ; je serois un vil hypocrite à chasser par la France entière de la tribune de la liberté où ma bouche en auroit impudemment blasphêmé le nom, si ce que vous insinuez de moi étoit vrai : nous allons voir.

Je pourrois me contenter de relever laconiquement chacune de vos imputations ; mais j'aurois l'air d'éluder, par une semblable tactique, les explications, et il convient davantage à mon caractère et à ma vie de rétablir avec abandon les faits dans leur plénitude et leur vérité.

Ah ! que je sens vivement en ce moment combien il est pénible à un cœur élevé d'entretenir les autres de soi !

Dévoué par inclination, dès mes plus tendres années, à l'étude et à la retraite, la passion de la liberté entra de bonne heure dans mon ame : cette passion respire à toutes les pages d'une brochure que j'imprimai en 1780. S'il ne m'est point glorieux, vous me rendez au moins doux de pouvoir m'en réclamer

On supprima en 1784, après de longues et vives discussions et querelles, deux très-anciens offices de finance dans le ci devant Béarn : mon père étoit pourvu de l'un et Péne de l'autre. On créa à la place une charge de receveur-général des pays d'Etats de la généralité de Pau et Bayonne. Ce fut à qui l'auroit : trois concurrens y affichoient des prétentions ou des espérances.

Les Grammont étoient, depuis l'union du Béarn à la France, en possession héréditaire du gouvernement de notre pays ; ils intervenoient en cette qualité dans toutes ses affaires publiques ; ils s'étoient mêlés de celle-ci. Le procureur-général du parlement de Pau, feu Bordenave, et le citoyen Duplaa, qui connoissoient la ci-devant comtesse de Grammont, mère du ci-devant duc de Guiche et du ci-devant comte de Grammont, l'engagèrent à s'intéresser pour moi auprès du ministre Calonne. Elle le fit, et j'obtins la préférence.

Il en résulta que j'allai dans la suite, de loin à loin, rendre

quelque visite de reconnoissance à la ci-devant comtesse de Grammont, et que les Etats-généraux ayant été convoqués, et son fils cadet aspirant à y être député par les Etats de Béarn, où il n'avoit pas de pied-à-terre, il vint durant leur tenue loger chez moi. Voilà absolument et uniquement en quoi consistèrent mes relations avec cette famille dont je n'ai plus entendu parler depuis 1790.

Quant aux Polignac, loin d'avoir eu le moindre rapport direct ni indirect avec eux, il ne me souvient même pas les avoir apperçus de ma vie nulle part. Il y a donc, citoyen collègue, dans vos insinuations à ce sujet, autant d'imposture que de noirceur. Il eût pourtant suffi d'elles, aux temps des Fouquier-Tinville, pour envoyer une victime de plus à l'échafaud.

La recette générale de pays d'Etats, dont je me trouvai pourvu, n'étoit pas, comme il vous plaît de l'avancer, d'un revenu annuel de 60 mille francs, mais donnoit 15 à 16 mille francs de taxations, et autres 15 à 16 mille de remises à raison de mes engagemens à termes fixes : leurs échéances occasionnoient un mouvement connu et calculé de fonds produisant en outre un bénéfice d'environ 10 mille francs. Il en falloit déduire 7 à 8 mille francs de frais de bureaux. La finance étoit au surplus de 400 mille francs.

Pendant les six années que je possédai cette place, de 1784 à 1790, mes principes, mes mœurs et mes goûts ne changèrent pas de ce qu'ils étoient auparavant : j'avois passé ma jeunesse à Paris y cultivant la philosophie et les sciences ; j'y vécus dans un infiniment petit cercle d'amis de mon état, de mes penchans et de mon âge. Il en reste des témoins. Ils ne m'y virent fréquenter jamais un seul grand, une seule maison titrée, une seule société marquante et à fracas : on se persuadera pourtant aisément que, si j'avois voulu, les occasions ne m'auroient pas manqué ; mais j'avois l'humeur trop indépendante et trop fière, pour que l'apparence et les approches de toute supériorité de prétentions d'homme à homme ne me fussent pas insupportables. Malgré les occupations et les dissipations qu'on pourroit me supposer dans la situation où je me trouvois, je ne cessai pas un instant de nourrir mon esprit de lumières saines et mon cœur de sentimens droits.

Dès 1787, je vis en France les embarras du despotisme et ses convulsions. Dans l'incertitude de l'avenir, mes yeux se tournèrent vers les Etats-Unis de l'Amérique ; j'en étudiai la langue, le gouvernement et les contrées ; je m'y ménageai des correspondances, et j'ai encore peut-être des lettres de Newyorck et de Philadelphie, dont les détails prouveroient la réalité de mes projets. Ils inquiétèrent à cette époque ma famille et mes amis.

Mais la révolution s'annonça.

Avec les idées dont j'étois imbu, il étoit naturel que je cherchasse à y concourir. Aussi personne n'ignore-t-il dans mon pays que j'eus l'ambition d'être député aux États-Généraux de France par ce qu'on appeloit le Tiers-Etat de Béarn.

Je n'ai pas à désavouer aujourd'hui, après tant d'événemens, ma conduite d'alors.

Deux imprimés de moi parurent à la fin de décembre 1789, qui, sans doute, se ressentoient des préjugés innés d'une constitution domestique dont tout Béarnais avoit encore grande raison d'être jaloux, mais qui certainement ne parurent et ne sont l'un ni l'autre d'un esclave.

Je présidai le Tiers-Etat comme député, par le choix libre de la commune de Morlaas, près de laquelle sont mes propriétés. On ne trouva pas que je me montrasse infidèle aux droits, aux intérêts, à la dignité du peuple.

Nos Etats traînèrent quatre ou cinq mois, durant lesquels je concourus moi-même puissamment à faire casser le Tiers-Etat comme contenant des représentans non élus par le peuple.

Dans l'intervalle, des hommes ombrageux ou rivaux crurent et publièrent que ma qualité de financier devoit m'exclure des nominations populaires : je fus écarté. J'ai l'orgueil de penser que, si je ne l'eusse pas été, j'aurois marché dignement à côté des premiers fondateurs de la liberté française; mais il ne me fut plus donné de conspirer que dans la foule en faveur de la révolution.

J'observai exactement et avec zèle, soit à Paris où je revins séjourner six mois, soit au milieu de mes concitoyens, tous mes devoirs civiques : leur accomplissement n'étoit pas encore une vertu banale.

Je passai les années 1790 et 1791 à la campagne, à deux lieues de Pau, conservant mon domicile à Pau et y assistant régulièrement aux assemblées politiques. Mes compatriotes ne me comptèrent jamais dans aucune intrigue ou aucun parti qui tendit à arrêter ou à détourner l'impulsion révolutionnaire : les circonstances les plus épineuses ne me virent ni varier ni vaciller.

J'employai au demeurant ma solitude et mes loisirs à des études, à des méditations, aux travaux du cabinet.

Je formai d'ailleurs, en 1790, un mariage selon mon cœur : vous en parlez, il faut bien que j'en parle. J'épousai la fille de ce Peborde, dont vous avez, j'imagine, trouvé piquant de faire aboutir avec tant d'à-propos le nom dans votre diatribe, pour y proclamer que mon beau-père est un ci-devant noble, un ci-devant seigneur de Pardies, un ci-devant syndic des états-généraux de Béarn : comme vous êtes bon homme et de bonne foi ! Peborde n'eut jamais la noblesse acquise, pas plus que trois ou quatre cents simples possesseurs de ci-

devant fiefs en Béarn ; Peborde possédoit une et même deux des deux cents petites terres qui existoient en Béarn, et n'en étoit pas bien vain ; Peborde étoit *syndic-général de* ROBE des états de Bearn : il y déploya, sous le despotisme, quelque patriotisme, quelque talent, quelque énergie. Que faisoit dans ces temps-là le procureur du roi du Parsan de Lembege, Casenave ? Informez-vous en avec les pauvres plaideurs de son ci-devant arrondissement. Si vous eussiez pu imputer à mon beau-père d'avoir trempé dans quelque trame contre-révolutionnaire ou dans quelque friponnerie, vous m'auriez profondément étonné et affligé ; car il y a vingt-cinq ans que je l'aime et que je l'estime. J'ignorois en vérité que vous lui eussiez rendu pour l'amour de moi trois ou quatre visites : je vous en remercie ; vous seriez heureux de ne vous être jamais exposé à d'autres repentirs.

Mes rapports avec le trésor public, à cause de ma recette générale, duroient, et j'avois notamment beaucoup aidé à l'établissement de la contribution patriotique, où, par parenthèse, j'avois versé 3000 fr. en argenterie dès octobre 1789. J'étois connu de longue main à la trésorerie nationale, composée alors de Lavoisier, Devaines, Dutremblay, l'Etang et Condorcet ou Gaudin. Je souffrois de n'être pas attaché ouvertement et par état au nouvel ordre des choses ; je demandai une des places récemment créées de payeurs généraux ; et, sur le rapport de Lavoisier, j'y fus nommé en décembre 1791.

Au même instant, des armées de patriotes s'improvisoient de toutes parts, et nommément sur la partie de la frontière espagnole que j'habitois.

Favoriser, en ce qui me concernoit, de toutes mes forces la formation de l'armée ; n'y épargner ni courses, ni travaux, ni veilles ; aider de mes lumières et de mes conseils l'administration et la comptabilité des bataillons naissans ; y maintenir avec vigueur l'observation et y répandre avec profusion la connoissance des lois militaires ; assurer à-la-fois l'exactitude et l'économie du service ; éviter quelques millions de dilapidations à la République ; aventurer ma responsabilité, dans des momens d'urgence, jusqu'à 200 et 300 mille francs ; monter autour de moi une administration vaste et toute nouvelle ; mériter d'être loué pour mon dévouement, dans un rapport public rédigé en 1793 par Lacuée, et présenté à la Convention par Lamarque, Carnot et Garrau, à la suite de leur tournée aux Pyrénées ; avoir été chargé de missions délicates et de confiance par la trésorerie, et successivement désigné, de son propre mouvement, contrôleur et payeur général de l'armée des Pyrénées-Occidentales ; pouvoir défier, à travers un immense maniement, les inquisitions de la malignité et de l'envie ; m'être concilié constamment, je m'en flatte, les suffrages et l'estime des autorités, des chefs, des troupes et des parties pre-

nantes, et l'amitié de quelques républicains également sûrs et honnêtes : tels sont les traits, citoyen collègue, par lesquels, en présence de mille et mille regards, je signalois mes pas sous la bannière de la révolution, à ces mêmes momens où vous avez l'impudence de me représenter comme tergiversant, ou tardant à m'y ranger; car il s'agit ici de 1791 à 1793.

La terreur couvrit la France, et ne changea rien à mes procédés ni à mon langage, ni à ma contenance, ni à mon costume.

Mes devoirs à l'armée me mettoient en rapports continuels avec les représentans du peuple en mission : ils virent sans doute, et j'ai su que quelques-uns avoient fait épier la pureté de ma conduite; il est sûr que je trouvai constamment en eux et concours et appui.

Je leur ai proposé différens arrêtés d'administration en comptabilité et en finance : ces arrêtés ne déshonoreront jamais ni eux ni moi.

Monestier (du Puy-de-Dome) arriva à l'armée vers la fin de 1793.

Il paroît qu'au mois d'octobre, réuni à Agen avec plusieurs de ses collègues, ils y convinrent de faire échanger par force, dans tout le midi de la France, l'or et l'argent des particuliers contre des assignats, au profit du trésor public.

L'arrêté étoit déja proclamé et affiché à Bayonne, lorsque j'y en appris, au commencement de novembre, la première nouvelle. L'un des articles me chargeoit de l'opération dans mon département; je sentis sur-le-champ tout ce qu'elle présentoit de scabreux aux comptables, tant par sa précipitation que par l'omission totale de formes et de précautions exécutives.

J'écrivis aussitôt à mon fondé de pouvoirs à Pau, pour qu'il ne fût pas reçu à ma caisse une obole, SANS EN DONNER RECONNOISSANCE DÉTAILLÉE, ET SANS EN TIRER UN DUPLICATA SIGNÉ PAR LA PARTIE INTÉRESSÉE : je fis imprimer des formules et bordereaux dont il ne falloit que remplir les blancs.

Je me hâtai moi-même de retourner à Pau y surveiller les échanges de mes propres yeux.

Ainsi, je n'ai rien à voir au fond de la mesure elle-même, et je n'eus en aucun temps envie d'essayer de la justifier; mais ce que j'y ai mis du mien, offre un exemple unique et dont je me suis applaudi souvent quand j'ai vu cette déplorable comptabilité devenir un objet de soupçons et de reproches pour tant de comptables; je goûte une extrême satisfaction à y avoir apporté une régularité qui sembloit incompatible et avec la chose et avec les circonstances. Mes registres ont été long-temps déposés à l'administration centrale; ils braveront éternellement l'examen, la critique et la diffamation.

J'affirme au surplus, pour ceux qui ont un peu de croyance en

ma moralité, que cet échange, au lieu de me valoir en aucune manière, un centime de profit ou de dédommagement, me causa des pertes par la confusion résultante de l'affluence, et qu'il me coûta personnellement l'échange en assignats d'un millier d'écus en numéraire.

Graces vous soient rendues, citoyen collègue, de m'avoir fourni l'occasion de consigner ici, une fois pour toutes, cette déclaration publique.

Sachez que je suis et serai toujours prêt à rendre compte de ma fortune à la France entière ; sachez qu'en partant de mon pays pour le corps législatif, j'en ai déposé l'état, en floréal de l'an 5, chez Fougère, notaire à Pau, et chez Lassus, notaire à Morlaas ; sachez qu'acquéreur moi aussi de domaines nationaux dès 1790, mes compatriotes néanmoins ne se demanderont pas les uns aux autres comment s'est élevée cette opulence rapide et révolutionnaire, ou que je le leur apprendrai tant qu'ils voudront.

Quoique la loi de mise en arrestation des receveurs-généraux, rendue en frimaire de l'an 2, ne put guères s'entendre que de la compagnie des receveurs-généraux des pays d'élection, dont je ne faisois point partie, elle me fut appliquée.

Aussitôt que la trésorerie en fut instruite, elle en donna connoissance aux comités de gouvernement ; ils me rendirent, sur ses bons témoignages et ses instances, à la liberté et à mes fonctions.

L'arrêté en fut adressé aux représentans du peuple en mission près l'armée.

L'exécution en échut à Monestier (du Puy de Dôme), qui partoit alors de Bayonne pour venir à Pau.

Non, je n'oublierai de mes jours, ni l'empressement avec lequel il s'en occupa et m'envoya l'arrêté de Peyrehorade par un exprès, ni la protection conservatrice que moi et les miens lui dûmes dans ces temps affreux. Combien j'ai déploré en revanche les cruelles erreurs dont il obscurcit plusieurs actes de justice et de bienfaisance ! Je n'ai pas besoin d'observer que ma situation personnelle, la sienne, les conseils auxquels il étoit condamné, ne me laissoient d'accès auprès de lui que pour la partie d'administration qui m'étoit confiée.

Pendant son séjour à Pau, il donna une vive impulsion à la société populaire ; je n'en étoit point.

Avant de *l'épurer*, selon l'expression dogmatique, il la transforma un instant en assemblée ouverte généralement à tous les citoyens ; on y prononçoit chaque soir des discours ; je fus provoqué directement d'y en prononcer aussi un ; le fanatisme et la superstition étoient à l'ordre du jour, et j'y parlai le lendemain ou le surlendemain sur la superstition et le fanatisme. Mon discours fut

imprimé et prodigieusement répandu. On se souvient qu'il étoit alors de faction et de mode d'effacer le sentiment de la Divinité de tous les cœurs : Hébert et Chaumette vivoient ; la nouvelle de leur chûte suivit de près.... Je m'efforçai de ramener les cœurs au sentiment de la Divinité ; je rappelai en même temps par quelle antique alliance l'autel et le trône s'étoient servis par-tout de ce sentiment, et l'avoient dénaturé et corrompu pour asservir, à force d'illusions, de folies et de férocités, le genre humain. Je ne faisois que répéter ainsi des vérités ressassées dans les livres par les philosophes, et conquises aux peuples par la révolution. Si vous les traitez en moi de *ferveur révolutionnaire*, citoyen collègue, et de signes de *conversion*, ma conversion et ma ferveur datent notoirement du jour où j'ai commencé à raisonner et à réfléchir. Je ne suis pas énergumène, et je suis essentiellement tolérant ; je ne monte pas sur les toits pour y prêcher ma doctrine : mais je n'ai pas honte, crainte ou regret à la professer dans les occasions avec franchise. Citez lesquelles de mes actions ou de mes paroles l'ont démentie depuis vingt ans.

J'ai insisté sur ce discours, parce que je ne me connois point d'autre acte révolutionnaire durant la mission de Monestier (du Puy de Dôme), auquel vous ayez pu vouloir faire allusion. Je savois que celui-ci avoit été un énorme scandale pour certains esprits et certaines gens ; je n'aurois en vérité pas deviné que vous seriez un jour leur écho.

Quoi qu'il en soit, après la paix avec l'Espagne, je rentrai de l'armée sur mes foyers, en brumaire de l'an IV.

A peine j'y étois que ma commune (Pau), assemblée dans ses sections, me députa à Paris pour y réclamer auprès du corps législatif contre la translation récemment décrétée de l'administration centrale à Oloron.

Je vous apportai des lettres d'hommes que vous ne dédaigniez point de compter alors parmi vos amis.

Vous étiez en mission à Rouen : vous fîtes deux apparitions à Paris. Vous y concourûtes au succès de mes démarches.

Je ne me souviens pas que je vous eusse auparavant parlé de ma vie.

Votre accueil et l'air d'amitié que vous y mîtes, me prévinrent en votre faveur. Nous nous quittâmes en nous faisant mutuellement des offres et des protestations affectueuses : tins-je les miennes? qu'en dites-vous ? Procédai-je comme quelqu'un qui eût du levain, du ressentiment, de la malveillance contre vous ? Me vit-on atténuant aux yeux de nos concitoyens les obligations qu'ils pouvoient vous avoir, ou déprimant vos mérites ?

Cependant les élections de l'an 5 arrivèrent ; j'y fus porté, et vous n'y fûtes pas réélu. Sondez ici votre conscience : je soupçonne

que cette différence m'y fit un peu de tort. J'y fus adopté par les patriotes, et écarté avec acharnement par des ex-marquis : ils trouvèrent le choix détestable ; ils eurent, dit-on, cela de commun avec vous.

Pour moi, je restai immobile au milieu de ces mouvemens, flatté qu'on pensât à me décerner un témoignage si honorable de confiance et le poste le plus beau de la terre pour un Français ou pour un homme, mais incapable d'y parvenir par des intrigues, par des accommodemens, par des trahisons, par des bassesses : je l'atteste à la face de notre département ; et par conséquent je ne vous comprends point du tout, quand *vous vous abstenez de citer à cette occasion*, dites-vous, *des particularités qui sont bien présentes à ma mémoire*. Laissez-là ces misérables réticences : je ne redoute de vous que vos soi-disant ménagemens.

Vous avez voulu me dénigrer et me décréditer dans l'esprit de mes collègues : comment vous y êtes-vous pris ? (ceci ne leur aura pas échappé) par des allégations, des sous-ententes, des suppositions, et en remontant, pour ainsi dire, au-delà des temps. Vous avez traduit à leur tribunal ma vie toute entière ; ils verront du moins que je ne les récuse pas : ils jugeront par elle, comme ils ont déja jugé par ma conduite au milieu d'eux, s'il étoit indigne de mes commettans et du peuple français que j'y siégeasse. J'achève ce récit à l'entrée de ma carrière législative ; elle a assez de témoins.

Une seule de vos profondes malices s'y rapporte ; je veux parler de celle relative à Daubons.

Elle est d'autant plus étrange de votre part, que vous connoissez mieux les faits, et que peut-être devriez-vous rougir de prononcer son nom.

J'avois dix-sept ans et j'étois au collége, quand Daubons, jadis avocat, ensuite substitut du procureur-général, enfin conseiller au parlement - Maupeou, épousa, âgé de plus de quarante ans, ma sœur aînée.

Daubons étoit, comme vous, de la petite ville de Lembege.

Au retour des anciens parlemens, il s'y retira.

Une haine invétérée divisoit votre famille et la sienne.

Ma sœur, vous l'ignorez moins que moi, resta beaucoup trop étrangère dans ce nouveau ménage, où de belles-sœurs dominoient.

Vous n'ignorez pas non plus que, soit mon éloignement des lieux, soit la différence extrême d'âges, soit déplaisir de la position de ma sœur, (quels détails pour le public! et à quoi vous me réduisez!) il exista un état permanent de réserve, et fort peu de liaison entre les Daubons et moi.

En 1790, Daubons étoit à la tête de la garde nationale de votre commune : à la suite d'une expédition requise par les auto-

rités constituées, et conduite par lui, un détachement de cette garde se permit quelques excès dans un village ; c'est du moins ainsi que je l'entendis conter alors. Excellente occasion pour un ennemi ! On informe : le commandant militaire Daubons et l'officier municipal * * * furent décrétés de prise-de-corps. Daubons craignit de pourrir dans les prisons par votre bienveillance : il eut avis du décret, et s'enfuit en Espagne.

L'amnistie de 1791 lui facilitoit le moyen d'en revenir en sûreté : entêtement, peur, contagion, je ne sais quoi, il n'en profita point, et il a été par la suite bien et duement inscrit sur la liste des émigrés.

Si ce qu'on dit de votre participation au coup qui le mit en fuite est réellement vrai, n'auriez-vous point d'aventure senti quelques remords à acquérir, VOUS PRÉCISÉMENT, ses biens devenus nationaux ? D'où vient, sinon, votre affectation d'attribuer à l'acquisition que vous en avez faite, mon inimitié ?

Je ne me suis jamais enquis, citoyen, quels avoient été les adjudicataires de ces biens : si ce n'eût pas été vous, ç'eût été d'autres ; que m'importoit à moi ? Ma sœur n'ayant pas conservé d'enfant et n'habitant plus Lembege depuis sept ans, quel intérêt pouvois-je prendre aux commérages de votre petite ville ? Je n'y connois particuliérement personne.

Si vos procédés envers les Daubons avoient dû exciter mon animosité, elle auroit, convenons-en, été bien long-temps à fermenter et à se manifester.

Ma sœur s'est conduite de son côté comme il lui a plu : ceux qui même n'aimèrent pas son mari auroient bien de la peine à la haïr. Elle jugea à propos de me presser de lui aider à faire prononcer son divorce en l'an 2 : je l'y aidai sans le lui avoir conseillé ; cédant ensuite à des inspirations de prêtres, elle tenta de le révoquer l'année suivante : je l'appris à l'armée.

Lorsque la loi du 3 brumaire intervint contre les parens et alliés d'émigrés, je continuai à jouir de mes droits politiques, parce que le divorce d'un mariage sans enfans avoit rompu tous mes liens d'affinité avec Daubons, et qu'un divorce entre une femme et son mari mort civilement n'est pas révocable.

Cela ne fit point difficulté et n'en pouvoit faire jusqu'à ma députation au Corps législatif.

Néanmoins, après la loi du 19 fructidor an 5, par un excès de délicatesse, je soumis nument la question aux deux Conseils : celui des Cinq-Cents la renvoya à une commission composée de Jourde, Dupire et Neveu ; sur leur rapport un ordre du jour motivé fut unanimement proposé et adopté, qui consacroit les principes en ma faveur, et qui se trouve imprimé dans le feuilleton.

M'indiqueriez-vous par hasard, citoyen collègue, quel observateur jaloux de la règle, pendant que je me dénonçois moi-même avec cette loyauté au Corps législatif, s'en alloit à son tour me dénonçant officieusement et sourdement pour le même fait au directeur Merlin, quel amant studieux de la constitution et des lois s'en alloit traduisant un représentant du peuple devant le Directoire ?

Je crois n'avoir laissé de louche sur aucune des personnalités que vous m'avez adressées. Il ne faut qu'un mot pour calomnier ; il faut des volumes pour répondre : le plus grand mal qu'il soit en vous de me faire, le voilà.

Au reste, ce que vous direz désormais ne sauroit détruire la vérité de ce que j'ai dit, et je n'ai pas été envoyé ici pour y occuper mon temps et mes collègues de moi. Ceux-ci nous ayant entendus l'un et l'autre, pourront vérifier à quels caractères ils doivent me reconnoître : je n'en demande pas davantage et je ne vous répliquerai plus. L'expérience est le creuset des hommes : je m'en réfère à elle.

Vous m'avez attaqué par vengeance dans ma vie privée : j'ai prouvé que c'étoit calomnieusement, et il est clair que c'étoit sans utilité. Je montrerai demain si j'ai eu de fortes raisons d'intérêt pour la République et mon pays de vous attaquer dans vos déportemens politiques.

Paris, le 21 thermidor an 7.

BAUDOUIN, imprimeur du Corps législatif, place du Carrousel, n°. 667.